

**AVIS DE FONCTIONNEMENT 2024- n°24-168  
ABROGEANT L'AVIS D'AUTORISATION DE FONCTIONNEMENT DE  
LA PETITE CRECHE « SOURIRES D'ENFANCE » A CLUSES**

**LE DIRECTEUR DE LA CAISSE D'ALLOCATIONS FAMILIALES DE HAUTE-SAVOIE**

---

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L.2324-1 et suivants, et R.2324-16 et suivants,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, notamment les articles L.214-1 et 7, et D.214-7 et suivants,

Vu la demande d'autorisation de fermeture formulée par la Mairie de CLUSES en date du 28 mars 2024,

**EMET UN AVIS FAVORABLE SUR L'ARTICLE SUIVANT**

---

**Article 1 :** Considérant la décision du gestionnaire de fermer sur la commune de CLUSES, la petite crèche « Sourires d'Enfance » à compter du 24 août 2024, l'avis du 07 mars 2024 relatif au fonctionnement de la structure est abrogé.

Cette modification prendra effet à compter de la date de notification du présent avis.



21 avenue de Genève  
CS 89027  
74987 ANNECY CEDEX 9

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)

Anney, le 08 octobre 2024

Le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales  
de Haute-Savoie

Olivier PARAIRE

